

Conseil syndical

Séance du 27 juin 2017

Objet : Approbation du Compte Administratif 2016 et affectation des résultats

Le conseil syndical s'est réuni **le 27 juin 2017**, au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Sources de l'Ouche : Etienne FLAMAND – Jean FLOUR – Henri ROCHE

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Damien LERAT – Joël MASSON – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Jean-François MICHEL – Georges MORTUREUX – Jean-Pierre PERROT

Suzon : Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Jean-Marc RUEZ – Vincent DERAÏN

Ouche urbaine : Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU (arrivée à 18h50) – Pascal JACQUES – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT

Ouche aval : Christian BOMPY – Dominique DUROST – Bernard GEVREY – Bernard LEVEQUE – Sylvain VACHEZ

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MOYOTTE (pouvoir à Camille COL) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Patricia VIART

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Géraldine MEUZARD (pouvoir à Jean-Pierre PERROT) – Hervé POINTUREAU (pouvoir à Jean-François MICHEL) – Philippe CHATILLON – Bernard CHOLET

Suzon : Robert DURIN – Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Pierre PORTMANN (pouvoir à Dominique DUROST) – Jean-Marc RUEZ – Gérard BOURGOIN – Arlette MARTIN-JORGE – Gérard PASTOR – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Vincent BARBOSA – Christophe BERTHIER (pouvoir à Christine DURNERIN) – Jean-François BUIGUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Martino AMODEO – Jean-Jacques BERNARD – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Océane CHARRET-GODARD – Adrien GUENE – Monique ISSAD – René VUILLEMIN – François REBSAMEN

Ouche aval : Christophe BATHELIER – Jacques LAURIOT – Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Louis LANDRY – Antoine LUKEC – Pascal SALIGNON

1/ Compte administratif :

Les **opérations réelles** de l'exercice 2016 s'élèvent aux montants suivants :

- recettes de fonctionnement : 461 944.94 € correspondant aux participations des collectivités et aux financements sur les travaux, les études et les postes d'animation.
- dépenses de fonctionnement : 390 011.31 € correspondant aux dépenses de gestion courante (charges à caractère général, frais de personnel, indemnités et frais de mission des élus),
- dépenses d'investissement : 67 585.20 € correspondant notamment à l'acquisition de parcelles de la BA 102, l'acquisition d'une station hydrométrique....
- recettes d'investissement : 498 €

Les résultats du Compte Administratif (opérations réelles et d'ordre) sont résumés au tableau suivant :

	FONCTIONNEMENT (1)	INVESTISSEMENT (2)	TOTAL = (1+2)
Dépenses de l'exercice (A)	409 837.24	192 155.45	601 992.69
Recettes de l'exercice (dont affectation) (B)	586 515.19	20 323.93	606 839.12
Résultats antérieurs (C)	476 014.13	18 507.44	494 521.57
Résultats hors reports D = B+C- A	652 692.08	-153 324.08	499 368.00
Dépenses à reporter (E)	-	-	-
Recettes à reporter (F)	-	-	-
Résultats des reports G = F- E	-	-	-
TOTAL des résultats avec reports = D+G	652 692.08	-153 324.08	499 368.00

2/ Affectation des résultats 2016 :

Les comptabilités M14 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Les résultats cumulés (résultats de l'exercice + résultats des exercices antérieurs) sont affectés par l'assemblée délibérante dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif (CA). Le vote du CA 2016 du Syndicat du Bassin de l'Ouche intervenant après l'adoption du budget primitif 2017, la reprise des résultats est par conséquent effectuée au budget supplémentaire 2017.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2016, augmenté du résultat reporté des exercices précédents, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté au compte administratif 2016,
- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, (déficit corrigé des restes à réaliser), constaté au compte administratif 2016.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Le compte administratif 2016 faisant ressortir un excédent à la section de fonctionnement ainsi qu'un déficit à la section d'investissement, il y a lieu d'affecter une partie du résultat de fonctionnement en section d'investissement (153 324.08 € au compte R 1068, et de reporter la somme de 499 368 € au compte 002 (Recettes de fonctionnement).

Excédent de fonctionnement 2016	652 692.08 €
Solde d'investissement 2016 (D/001 besoin de financement)	-153 324.08 €
Solde des restes à réaliser d'investissement en 2016	0 €
<i>RAR dépenses</i>	-
<i>RAR recettes</i>	-
Solde d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser en 2017 = besoin de financement d'investissement	-153 324.08 €
<u>Affectation sur l'exercice 2017</u>	
1) Affectation du résultat de fonctionnement en investissement au R/1068 (couverture du besoin de financement ci-dessus)	+ 153 324.08 €
2) Report en fonctionnement au R/002 (surplus non affecté au R/1068)	499 368.00 €

Madame la Présidente quitte la séance. Monsieur Camille COL propose aux délégués de délibérer et de voter.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide,

- d'arrêter les résultats définitifs cumulés au 31 décembre 2016, tels que ci-dessus ;
- d'affecter à la section d'investissement, au compte R 1068, une partie de l'excédent de fonctionnement correspondant au besoin de financement, soit 153 324.08 € ;
- d'inscrire en dépenses d'investissement au compte D 001 la somme de 153 324.08 € correspondant au déficit d'investissement à la clôture de l'exercice 2016 ;
- d'inscrire en recettes de fonctionnement au compte R 002 le reliquat de l'excédent de fonctionnement après affectation, soit la somme de 499 368 €.

Cette écriture sera inscrite au Budget Supplémentaire 2017.

Vote

Pour : 35
 Contre : 0
 Abstention : 1
 (Monsieur Raffeau)

Madame la Présidente quitte la séance et ne participe pas au vote.

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
 PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 4 JUIL. 2017



La Présidente,

Christine Durnerin

Christine DURNERIN





[Faint, illegible text or markings at the bottom of the page, possibly bleed-through from the reverse side.]

Conseil syndical

Séance du 27 juin 2017

Objet : Compte de gestion 2016

Le conseil syndical s'est réuni **le 27 juin 2017**, au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Sources de l'Ouche : Etienne FLAMAND – Jean FLOUR – Henri ROCHE

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Damien LERAT – Joël MASSON – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Jean-François MICHEL – Georges MORTUREUX – Jean-Pierre PERROT

Suzon : Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Jean-Marc RUEZ – Vincent DERAÏN

Ouche urbaine : Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU (arrivée à 18h50) – Pascal JACQUES – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT

Ouche aval : Christian BOMPY – Dominique DUROST – Bernard GEVREY – Bernard LEVEQUE – Sylvain VACHEZ

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MOYOTTE (pouvoir à Camille COL) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Patricia VIART

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Géraldine MEUZARD (pouvoir à Jean-Pierre PERROT) – Hervé POINTUREAU (pouvoir à Jean-François MICHEL) – Philippe CHATILLON – Bernard CHOLET -

Suzon : Robert DURIN – Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Pierre PORTMANN (pouvoir à Dominique DUROST) – Jean-Marc RUEZ – Gérard BOURGOIN – Arlette MARTIN-JORGE – Gérard PASTOR – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Vincent BARBOSA – Christophe BERTHIER (pouvoir à Christine DURNERIN) – Jean-François BUIGUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Martino AMODEO – Jean-Jacques BERNARD – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Océane CHARRET-GODARD – Adrien GUENE – Monique ISSAD – René VUILLEMIN – François REBSAMEN

Ouche aval : Christophe BATHELIER – Jacques LAURIOT – Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Louis LANDRY – Antoine LUKEC – Pascal SALIGNON

Dressé par Monsieur le Trésorier Municipal, Trésorier du Syndicat du Bassin de l'Ouche

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à réaliser et l'état de restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- Constate la conformité des résultats budgétaires qui apparaissent au Compte de Gestion avec ceux qui ressortent du Compte Administratif 2016,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié exact en ses résultats par la Directrice régionale des Finances Publiques, certifié conforme à sa comptabilité administrative par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

La Présidente,

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le : - 4 JUILLET 2017



Christine DURNERIN



Conseil syndical

Séance du 27 juin 2017

Objet : Budget supplémentaire 2017

Le conseil syndical s'est réuni **le 27 juin 2017**, au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Sources de l'Ouche : Etienne FLAMAND – Jean FLOUR – Henri ROCHE

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Damien LERAT – Joël MASSON – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Jean-François MICHEL – Georges MORTUREUX – Jean-Pierre PERROT

Suzon : Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Jean-Marc RUEZ – Vincent DERAÏN

Ouche urbaine : Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU (arrivée à 18h50) – Pascal JACQUES – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT

Ouche aval : Christian BOMPY – Dominique DUROST – Bernard GEVREY – Bernard LEVEQUE – Sylvain VACHEZ

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MOYOTTE (pouvoir à Camille COL) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Patricia VIART

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Géraldine MEUZARD (pouvoir à Jean-Pierre PERROT) – Hervé POINTUREAU (pouvoir à Jean-François MICHEL) – Philippe CHATILLON – Bernard CHOLET -

Suzon : Robert DURIN – Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Pierre PORTMANN (pouvoir à Dominique DUROST) – Jean-Marc RUEZ – Gérard BOURGOIN – Arlette MARTIN-JORGE – Gérard PASTOR – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Vincent BARBOSA – Christophe BERTHIER (pouvoir à Christine DURNERIN) – Jean-François BUIGUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Martino AMODEO – Jean-Jacques BERNARD – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Océane CHARRET-GODARD – Adrien GUENE – Monique ISSAD – René VUILLEMIN – François REBSAMEN

Ouche aval : Christophe BATHELIER – Jacques LAURIOT – Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Louis LANDRY – Antoine LUKEC – Pascal SALIGNON

Le budget primitif pour 2016 ayant été voté en mars 2016 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire pour 2017. Ce budget a pour objet de procéder à la reprise, dans le budget 2017, des résultats de l'exercice 2016, énoncés par Monsieur le trésorier de Dijon. Il permet également de procéder à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

Le Budget Supplémentaire proposé comprend les éléments suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
002 -Résultat de l'exercice 2016		499 368.00 €
Restes à réaliser	/	/
Propositions nouvelles	495 868,00 €	
<i>Prévisions</i>	<i>472 868,00 €</i>	
<i>Mise en défend des ruisseaux à écrevisses</i>	<i>15 000,00 €</i>	
<i>Inventaire faune et flore</i>	<i>8 000,00 €</i>	
023- Virement à la section d'investissement	3 500.00 €	
TOTAL	499 368.00 €	499 368.00 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
001-Résultat de l'exercice 2016	153 324,08 €	
Affectation R 1068	/	153 324.08
Restes à réaliser	/	/
Propositions nouvelles	3 500,00 €	0,00 €
<i>2051 Logiciel mise à jour windows</i>	<i>2 000,00 €</i>	
<i>2183 Matériel informatique</i>	<i>1 500,00 €</i>	
021- Virement de la section de fonctionnement		3 500.00 €
TOTAL	156 824,08 €	156 824,08 €

Les propositions nouvelles de dépenses et de recettes en opérations réelles sur l'exercice 2017 se décomposent comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement : (495 868.00 €)

Compte 61523 (487 868.00 €)

15 000 € sont inscrits pour le projet de mise en défend des ruisseaux à écrevisses en tête de bassin.

472 868.00€ sont inscrits en prévision pour travaux. Issue de la reprise des résultats cette somme représente un confort quant aux urgences qui pourraient se présenter, notamment en cas de crues et aussi en cas de projets non subventionnés.

Compte 611

8000 € sont inscrits pour l'inventaire de la faune et de la flore sur le linéaire de l'Ouche correspondant au projet de recul du merlon à Varanges.

Dépenses réelles d'investissement : (3 500 €)

Compte 2051

2 000.00 € sont inscrits pour les mises à jour de l'environnement informatique.

Compte 2183

1 500.00 € sont inscrits pour l'acquisition de matériel informatique.

Opérations d'ordre :

L'équilibre de chaque section est effectué par un virement de 3 500.00 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide,

- d'approuver le Budget Supplémentaire pour 2017 conformément au document budgétaire ci-annexé

Vote

Pour : 36

Contre : 2

(Jean-François MICHEL + 1 pouvoir)

Abstention : 0

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

La Présidente,

Christine DURNERIN



Conseil syndical

Séance du 27 juin 2017

Objet : Convention de cofinancement avec la commune de Veuvey-sur-Ouche pour l'aménagement de son déversoir.

Le Conseil syndical s'est réuni **le 27 juin 2017**, au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Sources de l'Ouche : Etienne FLAMAND – Jean FLOUR – Henri ROCHE

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Damien LERAT – Joël MASSON – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Jean-François MICHEL – Georges MORTUREUX – Jean-Pierre PERROT

Suzon : Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Jean-Marc RUEZ – Vincent DERAINE

Ouche urbaine : Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU (arrivée à 18h50) – Pascal JACQUES – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT

Ouche aval : Christian BOMPY – Dominique DUROST – Bernard GEVREY – Bernard LEVEQUE – Sylvain VACHEZ

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MOYOTTE (pouvoir à Camille COL) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Patricia VIART

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Géraldine MEUZARD (pouvoir à Jean-Pierre PERROT) – Hervé POINTUREAU (pouvoir à Jean-François MICHEL) – Philippe CHATILLON – Bernard CHOLET -

Suzon : Robert DURIN – Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Pierre PORTMANN (pouvoir à Dominique DUROST) – Jean-Marc RUEZ – Gérard BOURGOIN – Arlette MARTIN-JORGE – Gérard PASTOR – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Vincent BARBOSA – Christophe BERTHIER (pouvoir à Christine DURNERIN) – Jean-François BUIGUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Martino AMODEO – Jean-Jacques BERNARD – Noëlle CAMBILLARD – Michèle CHALLAUX – Océane CHARRET-GODARD – Adrien GUENE – Monique ISSAD – René VUILLEMIN – François REBSAMEN

Ouche aval : Christophe BATHELIER – Jacques LAURIOT – Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Louis LANDRY – Antoine LUKEC – Pascal SALIGNON

Conformément à la délibération du 8 mars 2017, le SBO conduira les travaux d'aménagement du seuil communal de Veuvev-sur-Ouche pour y restaurer la continuité piscicole conformément au plan de financement suivant :

- Commune de Veuvev : 20%
- SBO : 30%
- Agence de l'eau : 50%

Le projet a été estimé à 13 000 € TTC

Le projet est éligible aux aides de l'agence de l'eau, mais elle ne financera qu'un unique porteur de projet. La co-maîtrise d'ouvrage initialement prévue n'est donc pas possible.

Il est proposé de :

- de désigner le SBO en tant que porteur de projet
- de valider la participation de la commune de Veuvev-sur-Ouche à hauteur de 20% du projet grâce à la signature d'une convention de partenariat entre le SBO et la commune de Veuvev.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide, à l'unanimité, d'

- approuver le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- décide que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- autoriser Madame la Présidente à engager toute démarche en vue de la réalisation du marché de travaux,
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention à intervenir annexée à la présente délibération et à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

La Présidente,


Christine DURNERIN

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 4 JUIN 2017

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR



Conseil syndical

Séance du 27 juin 2017

Objet : Destination des acquisitions foncières dans le cadre du projet de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges

Le conseil syndical s'est réuni **le 27 juin 2017**, au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibérative

Sources de l'Ouche : Etienne FLAMAND – Jean FLOUR – Henri ROCHE

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Damien LERAT – Joël MASSON – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Jean-François MICHEL – Georges MORTUREUX – Jean-Pierre PERROT

Suzon : Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Jean-Marc RUEZ – Vincent DERAINE

Ouche urbaine : Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU (arrivée à 18h50) – Pascal JACQUES – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT

Ouche aval : Christian BOMPY – Dominique DUROST – Bernard GEVREY – Bernard LEVEQUE – Sylvain VACHEZ

Etaient excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MOYOTTE (pouvoir à Camille COL) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Patricia VIART

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Géraldine MEUZARD (pouvoir à Jean-Pierre PERROT) – Hervé POINTUREAU (pouvoir à Jean-François MICHEL) – Philippe CHATILLON – Bernard CHOLET -

Suzon : Robert DURIN – Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Pierre PORTMANN (pouvoir à Dominique DUROST) – Jean-Marc RUEZ – Gérard BOURGOIN – Arlette MARTIN-JORGE – Gérard PASTOR – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Vincent BARBOSA – Christophe BERTHIER (pouvoir à Christine DURNERIN) – Jean-François BUIGUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Martino AMODEO – Jean-Jacques BERNARD – Noëlle CAMBILLARD – Michèle CHALLAUX – Océane CHARRET-GODARD – Adrien GUENE – Monique ISSAD – René VUILLEMIN – François REBSAMEN

Ouche aval : Christophe BATHELIER – Jacques LAURIOT – Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Louis LANDRY – Antoine LUKEC – Pascal SALIGNON

Dans le cadre du projet de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges, le syndicat a acquis en 2015 et 2016 des parcelles en rive droite de l'Ouche (ZI4, ZI8, ZA39 et ZA61).

Ces acquisitions s'inscrivent pleinement dans une politique de maîtrise foncière qui a pour objectif la restauration morphologique de l'Ouche et l'atteinte du bon état écologique de la rivière.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical

- s'engage, à l'unanimité, à assurer une gestion des terrains acquis en adéquation avec la préservation de la qualité de l'eau.

Vote

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

La Présidente,



Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le : - 4 JUIL. 2017





Délibération n° 2017-22

Conseil syndical

Séance du 27 juin 2017

Objet : Réalisation d'inventaires faune / flore – demande de subvention

Le conseil syndical s'est réuni **le 27 juin 2017**, au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaients présents avec voix délibérative

Sources de l'Ouche : Etienne FLAMAND – Jean FLOUR – Henri ROCHE

Vandenesse : Camille COL – René DESSEREE – Damien LERAT – Joël MASSON – Adrien MENETRIER – Michel RAFFEAU

Vallée de l'Ouche : Stéphane BINCZAK – Jean-Louis MAILLOT – Jean-François MICHEL – Georges MORTUREUX – Jean-Pierre PERROT

Suzon : Alain DUTHU – Jean-Pierre GAUTHIER – Nadège JOLIET-GIUDICI – Jean-Marc RUEZ – Vincent DERAINE

Ouche urbaine : Yves DELCAMBRE – Christine DURNERIN – Cyril GAUCHER – Catherine HERVIEU (arrivée à 18h50) – Pascal JACQUES – Gérard JULIEN – Lyonel MAROT – Stéphane PELLETIER – Céline TONOT

Ouche aval : Christian BOMPY – Dominique DUROST – Bernard GEVREY – Bernard LEVEQUE – Sylvain VACHEZ

Etaients excusés

Sources de l'Ouche : Viviane BIENFAIT – Monique FEBVRE – Marc LOISEAU – Laurent MARTELET – Denis MOYOTTE (pouvoir à Camille COL) – Martine SEGUIN

Vandenesse : Patricia VIART

Vallée de l'Ouche : Pierre-Luc AVEL – Géraldine MEUZARD (pouvoir à Jean-Pierre PERROT) – Hervé POINTUREAU (pouvoir à Jean-François MICHEL) – Philippe CHATILLON – Bernard CHOLET -

Suzon : Robert DURIN – Alexandre ESTIVALET – Stéphane MOURLET – Anne PERRIN-LOUVRIER – Pierre PORTMANN (pouvoir à Dominique DUROST) – Jean-Marc RUEZ – Gérard BOURGOIN – Arlette MARTIN-JORGE – Gérard PASTOR – Jacques VINOLAS

Ouche urbaine : Jean-Dominique BAGNARD – Vincent BARBOSA – Christophe BERTHIER (pouvoir à Christine DURNERIN) – Jean-François BUIGUES – Gilles TRAHARD – José ALMEIDA – Martino AMODEO – Jean-Jacques BERNARD – Noëlle CABBILLARD – Michèle CHALLAUX – Océane CHARRET-GODARD – Adrien GUENE – Monique ISSAD – René VUILLEMIN – François REBSAMEN

Ouche aval : Christophe BATHELIER – Jacques LAURIOT – Christophe POULLEAU – Maryse CONTESSE – Jean-Louis LANDRY – Antoine LUKEC – Pascal SALIGNON

Le projet de restauration d'un espace de liberté de l'Ouche à Varanges doit modifier en profondeur le fonctionnement de l'Ouche en lui rendant sa dynamique sur la rive droite.

Il aboutira notamment à la reformation d'une forêt alluviale soumise aux débordements réguliers de l'Ouche.

A ce titre, le projet fera l'objet d'une procédure liée aux atteintes éventuelles aux espèces et habitats protégés s'ils existent. Des inventaires doivent donc être réalisés afin d'adapter les modalités de travaux et de répondre aux exigences réglementaires liées à l'autorisation de réalisation des travaux.

Il convient d'inscrire au budget supplémentaire 8 000 € pour la réalisation des inventaires suivants :

- odonates,
- oiseaux,
- amphibiens
- flore

Le plan de financement est le suivant :

- Agence de l'eau : 80%
- Syndicat du Bassin de l'Ouche : 20%

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, de

- approuver le plan de financement tel que présenté par Madame la Présidente,
- décider que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- autoriser Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Dijon, le 27 juin 2017

La Présidente : - 4 JUL. -



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

SYNDICAT DU
Bassin de l'Ouche

Christine DURNERIN